



**COMPTE RENDU DU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du 20 mai 2021**

-----

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Jeudi 20 mai 2021, à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville de Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 12 mai 2021 et affichée le 12 mai 2021. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

**Présents** : Irène FELIX, Yann GALUT, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO

**Excusés** : Richard BOUDET, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN

**Administration :**

M. Guillaume CREPIN	Directeur de Cabinet,
M. Christophe MATHO	Chargé de Mission,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
M. Christophe BERNARD	Directeur Général Adjoint,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général Adjoint,
M. Pierre-Alexandre COUF	Directeur Général Adjoint,
M. Gille METTI	Directeur des Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission,
M. Nicolas VARIN	Responsable du Service Communication,
Mme Annick GRELAT	Responsable du Service des Assemblées.

Mme Catherine PALLOT est désignée secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 10.

**Approbation du compte rendu du Bureau Communautaire du 15 avril 2021**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le compte rendu à l'unanimité.

**1. Organisation du 24e « Défi inter entreprises » de l'Agglo -  
Convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains  
à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus par la Ville de Bourges**

**Rapporteur : Mme la Présidente**

Mme la Présidente, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver la convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus par la Ville de Bourges pour la 24<sup>e</sup> édition du " Défi inter entreprise " ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer et en suivre l'exécution.

**2. Equilibre social de l'habitat - Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % en faveur de France Loire pour la réhabilitation thermique de 52 logements de la Résidence Les Rives du Lac, située 2 à 8 allée d'Aveiro à Bourges**

**Rapporteur : Mme la Présidente**

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 312 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°118384 constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat sera joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la présente et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

**3. Equilibre social de l'habitat - Octroi d'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % en faveur de France Loire pour la réhabilitation de 135 logements situés résidence des Merlattes, 2 à 30 rue du Commandant Charcot, 9 à 17 rue Charles Péguy à Bourges**

**Rapporteur : Mme la Présidente**

Mme Irène FELIX, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 810 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°118390 constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat sera joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- d'accorder la garantie de Bourges Plus pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- de s'engager, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources pour couvrir les charges du prêt ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la présente et à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

**4. IMEP - Action "Espace Libres Savoirs" -  
Subvention de la Région Centre-Val de Loire - Convention**

**Rapporteur : M. Patrick BARNIER**

M. Patrick BARNIER, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver la convention relative à cette subvention au titre de l'action « Espaces Libres Savoirs » de Bourges pour l'année 2021 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante entre la Communauté d'Agglomération de Bourges et la Région Centre-Val de Loire.

**5. Demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation -  
Recrutement d'un manager de commerce**

**Rapporteur : Mme Christine CHEZE-DHO**

Mme Christine CHEZE-DHO, rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le plan de financement pour la demande de subvention relative au recrutement d'un manager de commerce ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 20.

Fait à Bourges, le 21 mai 2021

La Présidente,



Irène FELIX

*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur publication ou de leur notification.*